

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2014

Le 14 novembre 2014 à 19 heures 00 en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, sur convocation remise le 12 novembre 2014.

Étaient présents : BLANCHET Marie-Hélène, CHARET Monique, CHARBONNIER Jean-Baptiste, CRETON Bernard, DUBOIS Martine, JACQUES Patrick, LAUER-PIVERT Brigitte, PHILIPPE Jocelyne, PLATEAU Thibaut, TOURNIER Gérard,

Étaient absents excusés : CRETON Bernard, DUBOIS Martine, LAUER-PIVERT Brigitte qui donne pouvoir à PHILIPPE Jocelyne

Était absent non excusé : GLEIZES Emmanuel,

Secrétaire de séance : TOURNIER Gérard,

Ont voté pour : HUIT (8)

M. Le maire, à l'ouverture de la réunion demande aux membres du Conseil de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour l'approbation du projet de Convention avec le Collège Elsa Triolet de Varennes sur Seine.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, acceptent ce rajout à l'ordre du jour.

M. Le Maire, à l'ouverture de la séance expose les motifs de l'urgence et du délai abrégé de convocation du Conseil Municipal, d'un seul jour franc, au motif du défaut de crédits budgétaires au chapitre 23 « Immobilisations en cours » qui concernent les dépenses d'investissements pour les travaux engagés pour la Mairie et l'Eglise, qui interdit en l'état, de pouvoir mettre en paiement les factures pendantes des entreprises, et qu'il convenait que le conseil délibère sur une décision modificative du Budget primitif 2014, absolument nécessaire au déblocage de cette situation.

M. Le Maire confirme l'urgence de cette délibération pour permettre en outre le respect des délais légaux de mise en paiement des situations des entreprises concernées.

A l'unanimité, les conseillers présents reconnaissent et acceptent le caractère d'urgence de la convocation qui leur a été faite, le 12 novembre 2014, pour la réunion du Conseil, ce jour 14 novembre 2014.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2014

M. Le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 27 octobre 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, approuve ledit compte-rendu.

2. Décision modificative du Budget Primitif Commune 2014

M. Le Maire expose le défaut de crédits budgétaires au chapitre 23 « Immobilisations en cours » qui concernent les dépenses d'investissements pour les travaux engagés pour la Mairie et l'Eglise, et du fait qu'en l'état la Trésorerie de MONTEREAU ne peut plus honorer le paiement des factures pendantes des entreprises, et qu'il convient que le conseil délibère sur une décision modificative du Budget primitif 2014, absolument nécessaire au déblocage de cette situation.

Sur les conseils de M. Denis SAMBRAS, Trésorier Principal, M. Le Maire propose les imputations suivantes au BUDGET COMMUNE, DEPENSES D'INVESTISSEMENTS Chapitre 23, Compte 2313 :

- 10.000 du chapitre 020 « Dépenses imprévues » au titre d'un certificat administratif, daté de ce jour, dont il informe le Conseil
- 6.000 du chapitre 20 « Immobilisations en cours » prélevés au compte 202 « Frais d'étude documents d'urbanisme »
- 27.370 prélevés au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » à hauteur de 14.935 € au compte 2116 « Cimetière » et 12.435 € au compte 2188 « autres immobilisations corporelles »
- + 43.370 au Chapitre 23 « IMMOBILISATIONS EN COURS » au compte 2313 « Constructions »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE les modifications budgétaires proposées.

3. Approbation de la Convention multipartite « PROMOTION DE LA CULTURE ET DU SPORT AU COLLEGE ELSA TRIOLET »

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention faite par le Collège Elsa TRIOLET de Varennes Sur Seine aux huit communes dont sont originaires l'essentiel de ses élèves, à savoir CANNES ECUSES, ESMANS, LA BROSSE MONTCEAUX, NOISY RUDIGNON, MONTMACHOUX, VARENNES SUR SEINE et VILLE SAINT JACQUES, au titre d'une convention collective, sur la base d'une double clé de répartition : 90% au titre du nombre enfants scolarisés et 10% au titre du potentiel financier par Habitant.

A ce titre, par délibération en date du 27 octobre 2014, Le Conseil avait approuvé la participation de MONTMACHOUX à hauteur globalement de **178 € 85**, au profit de l'Association sportive du Collège pour **41 € 48** et au profit du Collège Elsa TRIOLET pour **137 € 37**.

M. Le Maire indique qu'il vient de recevoir le projet de convention validé par le Service du contrôle de légalité et soumet à l'approbation du conseil ladite convention dont le texte avait déjà été adressé aux conseillers, pour la réunion précédente du 27/10/2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents **APPROUVE** le Projet de convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le secrétaire
Gérard TOURNIER

Le Maire
Patrick JACQUES

